

## Programme PISE 2027 du CNRS

### I. Lettre de cadrage du programme

#### A. Objectif du programme

Le CNRS mobilise divers leviers (collaborations, création d'entreprise, partenariats avec des fonds d'investissement, concessions de licences, formation professionnelle, ...) pour valoriser les résultats de la recherche publique en lien avec les acteurs socio-économiques.

Cependant, les projets à fort impact sociétal ou environnemental, non pris en charge par les mécanismes de marchés traditionnels, restent insuffisamment accompagnés.

***A travers cet appel à manifestation d'intérêt, le CNRS vise à valoriser les résultats de recherche qui peuvent avoir un impact positif significatif pour la société et/ou l'environnement, alors même qu'ils ne s'inscrivent pas dans une logique marchande traditionnelle et ne présentent pas de retour sur investissement classiquement prévisible ou identifiable.***

Le présent appel à manifestation d'intérêt ciblant les Projets à Impacts Sociétaux et Environnementaux (AMI « PISE ») vise à combler ce manque dans la chaîne de la valorisation du CNRS.

Il opère en 3 temps :

- 1) Définir la valeur d'impact (sélection) ;
- 2) Coconstruire la viabilité des projets sélectionnés, en contribuant notamment à diminuer les risques (technologique, adhésion sociale etc.) ;
- 3) Définir et mettre en œuvre des scénarii de diffusion.

Avec cet AMI, le CNRS souhaite renforcer son rôle en tant qu'acteur de la recherche fondamentale au service de la société, en construisant un cadre de valorisation des résultats de recherche, pour :

- **Renforcer l'identité** du CNRS comme acteur de « la recherche fondamentale au service de la société », c'est-à-dire un CNRS promoteur et porteur d'innovations pour et avec la société ;
- **Construire un cadre** pour les projets à impacts sociétaux et/ou environnementaux et ainsi considérer les projets PISE comme **créateurs de valeur** au même titre que les projets à impacts socio-économiques conventionnels ;
- Aligner et coordonner l'ensemble des acteurs internes et externes, publics et privés ;
- Conduire une politique d'innovation favorisant les investissements « sociétaux/environnementaux » s'appuyant sur des relais de soutien et de financement, avec le cas échéant, un calcul spécifique de « retour sur investissement ».

Le **rôle d'opérateur** de ce programme est confié à **CNRS Innovation (CI)**.

## B. Critères d'éligibilité

1. Le projet relève de la thématique 2027 « Penser les crises » décrite en Annexe A.
2. **Statut**
  - Les porteurs de projet sont statutaires et relèvent obligatoirement d'une unité de recherche dont le CNRS assure une tutelle (UMR, UAR, ...) et dont le contrat d'unité/ la convention de site permet au CNRS d'être copropriétaire des résultats issus de ladite unité (à vérifier avec votre Service Partenariat et Valorisation à la Délégation Régionale).
  - Si l'un des porteurs n'appartient pas à une unité CNRS il ne sera pas finançable<sup>i</sup>, ses tutelles pouvant alors le financer de leur côté. Dans ce cas les contacts de **l'Annexe B : contacts** doivent être mis très tôt au courant pour discuter des différents aspects (PI, contrat, répartition financière...) en amont. Le budget CNRS restera géré par l'unité CNRS ou par une tutelle qui a une délégation globale de gestion.
  - Le directeur ou la directrice d'unité et le SPV signent le dossier
3. **Caractère innovant du projet :**
  - Nouveauté, originalité du concept / de la solution distinct.e des réponses disponibles et/ou effectivement plus adapté.e que l'existant pour répondre au besoin sociétal ou environnemental ;
  - Implication des parties prenantes dans la définition du besoin sociétal ou environnemental voire économique même non marchand ;
  - Il est important de montrer que les résultats de travaux de recherche, même s'ils ne sont pas totalement aboutis / explicités, constituent la **base du projet**. Idéalement les résultats sont reproductibles ; même si la faisabilité du concept pour des applications concrètes n'est pas encore déployée. PISE n'a pas vocation à financer l'acquisition de résultats.
4. **Pluri-/ trans-disciplinarité :**
  - L'ambition de PISE est de dynamiser des trajectoires collectives, c'est pourquoi il est conseillé d'identifier les collègues complémentaires ;
  - Des financements /accompagnements<sup>ii</sup> complémentaires sont encouragés afin de consolider le périmètre du projet et/ou l'inscrire dans la durée.
5. **Bénéfices, impacts pour la société :** Les projets doivent répondre à des besoins non couverts du marché ou de la société par rapport à une ou plusieurs applications clairement identifiées.
  - Clarté et criticité des enjeux sociétaux auxquels le projet aspire à répondre ;
  - Avoir la capacité d'exprimer la valeur ajoutée du produit ou service, sa différenciation avec les produits/services existants pour les bénéficiaires directs et indirects ;
  - Présentation des impacts attendus *y compris pour le CNRS* et échéance (sur tout ou partie des dimensions environnementales, sociales, culturelles, politiques et économiques) et identification d'impacts non attendus ;
  - Proposition et discussion des indicateurs de mesure de ces impacts et objectifs du projet pour les bénéficiaires directs et indirects<sup>iii</sup>.
6. **Crédibilité du plan de réalisation du projet :**
  - Excellence et complémentarité de l'équipe et des parties prenantes garantissant une approche globale de la problématique ;
  - Pertinence du plan de travail et d'actions proposé ;
  - Réalisme des coûts estimés <sup>iv</sup> pour réaliser le projet et aboutir à l'étape suivante ;
  - Qualité des collaborations envisagées avec des parties prenantes pertinentes pour définir / accompagner / tester / adopter le projet.
7. **Anticipation du plan de diffusion :**
  - Pistes envisagées pour le chemin d'impact <sup>v</sup> et plausibilité de celui-ci en termes de futur déploiement. Comment les bénéficiaires vont-ils s'approprier la solution, comment reproduire la solution dans d'autres contextes ?
  - Connaissance de l'écosystème « agissant » : premiers éléments d'identification et d'analyse des parties-prenantes ayant vocation à prendre en charge le futur déploiement.

8. Le projet justifie d'un **besoin d'accompagnement** hors des sentiers traditionnels de la valorisation lucrative.
  - L'écosystème de déploiement de la solution peut exister ou pas, émerger, avoir besoin de se structurer ;
  - Le déploiement vise à résoudre un défi/ besoin exprimé par une -ou plus- catégorie(s) d'acteurs.
9. Il convient de noter que les projets **contractuellement engagés dans un transfert industriel**, en cours de négociation ou bien portés par une start-up, sont exclus<sup>vi</sup>.

## C. Sélection

### 1.1. Calendrier prévisionnel 2026-2027

Ouverture de l'AMI : 18 juillet 2026

Clôture des dépôts : dimanche 11 octobre 2026 minuit.

Vérification éligibilité par les instituts du 11 octobre au 6 novembre 2026

Présélection : 1er février 2027

Sélections : selon le nombre de dossiers retenus, le budget disponible et les thématiques plusieurs comités de sélection seront organisés la semaine du 22 au 26 mars 2026.

### 1.2. Processus de sélection

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif d'être récurrent et spécifique dans ses attendus thématiques pour chacune de ses éditions. Les thématiques sont évolutives et définies au sein d'un comité d'orientation thématique du CNRS

L'AMI CNRS se déroule en trois étapes majeures : présélection, sélection et accompagnement.

#### *a) Dépôt*

Pour postuler au programme PISE, le porteur doit remplir le dossier type en tenant compte des éléments de la présente lettre de cadrage. Il est conseillé de prendre attache avec l'institut référent pour valider l'adéquation du projet proposé et de l'AMI afin d'éviter une rédaction inutile.

Ce dossier décrira de façon synthétique le projet, ses enjeux, son contexte, son ambition, les livrables attendus, le planning envisagé, les éventuels actifs de PI. L'équipe est invitée à réfléchir **dès cette étape** à ses besoins notamment en termes de partenaires à ajouter au projet pour augmenter ses chances de succès, pour tester la solution... et aux impacts qu'elle souhaite obtenir ainsi qu'aux critères de mesure de ces impacts. Il est rappelé que l'impact et les indicateurs de mesure font partie intégrante des livrables.

Le dossier est à [télécharger ici](#) et à déposer sur une plateforme qui vous sera communiquée ultérieurement ;

Clôture le 11 octobre minuit.

Du 11 octobre au 6 novembre 2026 les référents valorisation des instituts vérifieront l'éligibilité des dossiers. Les instituts informeront les porteurs des projets non retenus.

A compter du 9 novembre 2026 le chargé de valorisation de l'institut et CI prendront attache avec le ou les porteur(s) pour retravailler et affiner le projet en vue du comité de présélection. Plusieurs versions du projet pourront se succéder.

Des échanges avec le SPV, l'institut, CI et les structures locales d'accompagnement auront lieu également pour discuter du dossier sur la base des informations (contrats antérieurs par exemple) éventuellement fournies par la SATT ou la structure de transfert locale

### *b) Présélection*

Les propositions sont évaluées par un comité de présélection sur la base scientifique, la maturité du projet et son caractère innovant, l'adéquation plan de travail/budget/consortium. Ce comité de présélection est composé des représentants des instituts, de la MITI, du représentant de la DGD I et des représentants de CNRS Innovation.

Les dossiers sous leur forme finale<sup>vii</sup> doivent être finalisés 1 semaine avant le passage en Comité de Pré-sélection.

Ce comité de présélection émet des recommandations en vue du passage en comité de sélection. Dans cet esprit, il contribue à l'ajustement du contenu du dossier et à la préparation des porteurs de projets.

À l'issue de l'évaluation du comité de présélection les projets sont soit :

- Retenus dans cette première phase et ensuite évalués par un comité de sélection ;
- Refusés.

À l'issue du comité de présélection, le chercheur est informé par mail de la décision du CNRS.

### *c) Sélection*

Afin de préparer le porteur à cette audition, l'institut prendra contact avec lui, avec l'appui du chargé de projets CI, en vue de planifier les réunions de travail et de répétition pour l'audition. Un modèle de présentation lui sera fourni par son institut.

Les supports d'audition doivent être finalisés une semaine avant la date de passage<sup>viii</sup> en Comité de Sélection (CS) , soit le vendredi 12 mars maximum, et adressées à CI via l'outil File Sender ou suite numérique. Les membres du CS auront accès aux dossiers et documents de présentation. Ils sont soumis à la confidentialité. CI s'efforcera de transmettre en amont de l'oral la liste des membres afin que les porteurs de projet puissent réfuter, éventuellement ; un membre dont ils craindraient qu'il soit en situation de conflit d'intérêt.

Le comité de sélection examine les dossiers présélectionnés sur la base de critères d'innovation et de valorisation et auditionne les porteurs de projets (15 minutes de présentation puis 20 minutes de questions) afin de sélectionner les lauréats. Les oraux se tiennent chez CI à Boulogne ou au siège du CNRS ; la visioconférence n'est pas admise pour les porteurs (certains membres du jury et les partenaires des porteurs de projet peuvent en revanche participer à distance). Les porteurs peuvent présenter seuls ou à deux et se faire accompagner d'un partenaire essentiel du projet, le porteur restant l'orateur et le partenaire pouvant participer aux échanges Q/R lors de la seconde phase de l'audition.

Les membres du comité expriment des commentaires et recommandations en termes de priorités, d'échéances, de planning, de cibles, de budget, d'impacts et de leurs mesures, ...etc. Ce comité est composé d'experts indépendants recrutés en fonction de leurs compétences dans la thématique de l'AMI. Il est présidé par le DGD I du CNRS et la décision finale de sélection des projets est prise par le PDG du CNRS.

Un courrier personnalisé rassemblant les commentaires et préconisations du CS informe l'équipe de la suite donnée à sa candidature. La validation finale du budget dépend des commentaires du comité de sélection et du budget disponible (Travail des budgets (enveloppe PISE 2027 inconnue à ce jour) avec CI et les SPV pour une installation des budgets en mai 2027).

### 1.3. Accompagnement des projets

Une fois le financement obtenu le projet est accompagné par une équipe restreinte composée de représentants de l'institut, SPV et CI. La SATT (ou autre structure de transfert locale) peut également être mobilisée lors des réunions.

L'équipe projet travaillera avec les porteurs et porteuses sur

- leurs besoins (juridiques, prestataires, recherches d'autres financements, ...) et éventuellement la stratégie de propriété intellectuelle selon le type de projet.
- La détermination des objectifs souhaités et réalistes en fin de projet du niveau SRL (identification des cibles visées, des canaux de valorisation envisagés et des acteurs institutionnels et financiers devant prendre le relais du soutien au projet pour son déploiement) ;
- La stratégie et les étapes de déploiement
- L'identification d'autres sources de financements, d'appels à projets pour soutenir ce déploiement

L'accompagnement s'articule autour de réunions formelles organisées en laboratoire ou à distance avec l'équipe projet : réunion de lancement, réunions annuelles et réunion bilan. En dehors de ces réunions formelles que le porteur devra organiser les relations se font autant que de besoin par tous les moyens disponibles.

## D. Engagement du porteur

Le porteur de projet lauréat s'engage :

- A organiser les réunions formelles de suivi (t0, réunions intermédiaires<sup>1</sup>, réunion finale) auxquelles il convient de convier le référent institut, le SPV, CI et le(s) partenaire(s) essentiel(s) ;
- A communiquer à CI pour le compte du CNRS un rapport d'exécution technique, économique, juridique et scientifique relatif à la réalisation du projet à l'issue de chaque réunion de suivi ;
- A fournir, des rapports réguliers et, en fin du projet, un rapport complet incluant les mesures d'impact (après la réunion finale dans un délai d'un mois). Le bilan financier conforme aux postes financés sera joint ;
- A respecter le calendrier et l'usage des fonds tels que prévus dans le projet et validé par le CS<sup>ix</sup> ;
- A indiquer **l'apport du CNRS** via le programme PISE sur toute communication orale ou écrite ;
- A participer aux événements organisés par CI/le CNRS dans le cadre du présent programme, comme la cérémonie d'annonce des lauréats, la participation à des présentations du programme... ;
- A collaborer, lorsque c'est pertinent, au développement de solutions appliquées à partir des résultats de recherche ou des prototypes élaborés ;
- A rechercher et répondre à d'autres appels à projets pour compléter les budgets et moyens.

---

<sup>1</sup> Les projets durent de 12 à 36 mois le planning est donc concerté en début de projet et peut être revu selon les besoins

## II. Règlement financier

### A. Montant de l'aide

Le montant de l'aide et sa répartition par type de dépenses seront formalisés dans l'annexe financière qui sera révisée à l'issue de la validation du projet en tenant compte des commentaires du CS et du budget final affecté au programme PISE par le CNRS.

Le montant maximum de l'aide octroyée est de 150 à 180 k€ HT révisable selon le nombre de lauréats (cette aide ne rentre pas dans le champ d'application de la TVA). Le budget total du projet peut être supérieur en fonction des besoins exceptionnels justifiés (A titre dérogatoire et sous réserve du budget annuel une augmentation de ce montant pourrait être octroyée sous réserve d'un argumentaire présenté lors du comité de sélection et des montants disponibles). Les porteurs et les accompagnateurs feront leurs meilleurs efforts pour identifier d'autres sources de financement et réduire les coûts pendant le projet.

Pour rappel il ne pourra être appliqué **aucun frais de gestion** sur cette aide par aucune tutelle et les frais de protection (brevet, logiciel) sont pris en charge par la tutelle gestionnaire ; il est donc inutile de les prévoir.

### B. Début et durée du projet

Le début du projet correspondra à la date d'envoi par mail de la notification par CI. Sa durée sera validée lors du comité de sélection par le président du jury et ne pourra excéder trente-six (36) mois. Afin de prendre en compte la phase de recrutement des personnels impliqués sur le projet, un délai de six (6) mois supplémentaire est ajouté à la durée initiale du projet, portant la durée maximale à quarante-deux (42) mois. Si aucune démarche de recrutement - ou autre forme d'engagement n'est initiée dans le délai de six (6) mois alors la poursuite du projet pourra être remise en cause.

### C. Modalités d'exécution

Le budget alloué au projet PISE sera notifié au porteur par courrier.

Cette notification comportera le numéro de projet attribué ainsi que le montant alloué. La DSFIM effectue la notification des crédits aux délégations pour chaque projet, qui les transfèrent à leur tour aux unités. Les lauréats sont immédiatement informés par courriel ainsi que les services financiers de l'unité et de la délégation. Ces derniers sont les correspondants du porteur pour toutes les questions financières.

Le budget octroyé au projet est géré par le CNRS via l'application Geslab. Si l'unité est sous une délégation globale de gestion<sup>x</sup> par une autre tutelle, le CNRS verse le financement à cette tutelle.

Les budgets sont notifiés en ressources propres non banalisées sur contrat. Ils sont installés sur deux types de lignes budgétaires (EOTP) :

- RH
- Fonctionnement /petit équipement non amortissable

Il est indispensable de respecter l'utilisation des crédits sur chacune de ces lignes.

Si besoin, une demande de transfert peut être effectuée d'une ligne à l'autre ou encore d'une unité à une autre sous réserve d'un accord préalable de CNRS Innovation (voir §E).

La mise en place des EOTP permet d'avoir une visibilité sur le budget consommé. En revanche, le programme a mis en place un dispositif d'accompagnement qui assure également le suivi de l'utilisation des crédits. Un point régulier sur les dépenses du budget est fait dans les réunions d'accompagnement des projets.

La réception du courrier de validation par le Président du CNRS permet au porteur d'engager les actions telles que le recrutement (puisque les candidatures doivent rester 3 semaines minimum sur le site) et les demandes de devis, procédures marché... qui impliquent des délais.

## **D. Eligibilité des dépenses**

Les dépenses imputables au projet doivent être strictement rattachées à sa réalisation conformément à la répartition validée en comité de sélection.

### ➤ Dates d'éligibilité des dépenses

Les coûts imputables au projet doivent avoir été réalisés pendant la durée du projet.

### ➤ Typologie des dépenses imputables

- Les charges de fonctionnement et d'investissement (petits équipements et matériels non amortissables) pour réaliser le projet dans le laboratoire de recherche. Le financement des stagiaires est autorisé.
- Les prestations techniques en sous-traitance pour la réalisation du projet.
- Les frais de déplacement de travail en lien avec le programme PISE (suivi des réalisations, réunions de travail, rencontre de partenaires, visite de salons professionnels, ...). Compte tenu des enveloppes disponibles ces frais sont limités à 5 000,00€.
- Les frais de personnels techniques : Salaires des CDD recrutés spécifiquement pour le projet en fonction des besoins et intervenant spécifiquement dans la mise en œuvre scientifique et technique du projet dans le laboratoire.

Les salaires sont ceux référencés dans la grille réglementaire<sup>xi</sup> du CNRS, il conviendra d'intégrer les primes, taxes et indemnités de fin de CDD au coût total.

A noter que le choix des profils recrutés est laissé à l'appréciation du porteur du projet dès lors que le coût du recrutement ne dépasse pas l'enveloppe RH octroyée au projet. Le cas échéant il reviendra à l'équipe de compléter le salaire. Il est rappelé que l'offre doit être déposée sur le site du CNRS pendant une durée de trois (3) semaines au minimum.

Pour rappel les indemnités de stage relèvent du fonctionnement.

### **Ne seront pas pris en charge :**

- Les salaires de doctorants (il ne s'agit pas de prolonger une thèse) ;
- Les équipements amortissables,
- Les frais de maintenance des équipements,
- Les frais généraux/environnement du recrutement (ordinateurs, bureau...),
- Les frais de missions, participation à, et organisation de, conférences académiques pour présenter des résultats de recherche,

- Les frais de missions dans le cadre de la sélection du projet (l'oral se tient sur Paris) ;
- Les frais de publications scientifiques,
- Les frais de Propriété Industrielle (lesquels sont pris en charges par les tutelles) ;
- Les prélèvements du laboratoire ou de la délégation ou autre tutelle pour frais de gestion ou participation au fonctionnement de l'unité. En effet, s'agissant d'un financement du CNRS vers l'une de ses unités, **aucun prélèvement d'aucune sorte ne peut s'appliquer** à ce budget.

## E. Modification de l'annexe financière

Les enveloppes de l'aide ne sont pas fongibles. Toute demande de modification de l'annexe financière devra faire l'objet d'une demande argumentée et soumise à validation par le Directeur Général Délégué à l'Innovation. Cette demande de modification doit être adressée au chargé de projet CI affecté à votre projet.

Afin d'assurer une bonne gestion, il est recommandé aux équipes de tenir à jour le suivi du budget et de conserver la justification des dépenses. Ces justificatifs peuvent être demandés à tout moment par la DSFIM, CNRS Innovation ou la délégation aux services financiers des unités. Le gestionnaire de l'unité doit donc s'assurer que l'ensemble des fonds soit bien utilisé.

A la clôture du projet :

- un export Geslab des dépenses engagées, signé par le porteur du projet, devra être inclus dans le livrable final du projet.
- les crédits non engagés seront remontés à la DSFIM pour être réinjectés dans le budget global. C'est pourquoi si vous relevez de plusieurs projets en parallèle, il est conseillé de bien tenir à jour les dépenses au regard de chaque tâche.

### III. Annexe A : définition du sujet « Penser les crises PISE 2027 ».

Les crises<sup>2</sup> climatiques (inondations, canicules, tempêtes,...), sanitaires, industrielles (accidents chimiques, pollutions), énergétiques, numériques (attaque, usage des données, IA, ...), territoriales (risques majeurs, dégradation de l'environnement ou du bâti...) ou sociales affectent directement les individus, les dynamiques sociales, les espaces habités, les « services essentiels », l'agriculture et l'alimentation, l'économie, les formes urbaines, les infrastructures, l'environnement, la biodiversité (jusqu'à extinction d'espèces) et la qualité de vie. Le dérèglement climatique, les conflits, les crises qui en découlent engendreront une croissance du nombre de nouvelles crises dans les années à venir. Or gérer une crise implique une grande diversité d'acteurs aux rôles, actions, cultures, modalités différentes et dans des modalités dégradées. Qui plus est, ces acteurs interviennent dans des échelles de temps différentes. On rappelle également que les crises qui nous impactent ne se déroulent pas forcément sur notre territoire et que les impacts ne nous atteignent pas tous au même moment.

Ainsi, penser les crises, anticiper, planifier, former, construire, organiser, prioriser, communiquer, légiférer ... permettent de réduire les vulnérabilités et de soutenir la résilience collective pour faire face à moindre coût.

Il convient donc dans une démarche systémique, inter- / trans- disciplinaire, territorialisée et incluant les parties prenantes :

- D'anticiper : identification des risques et faiblesses des organisations, des personnes ou des territoires ; outils de prospective, simulation, modélisation ou scénarisation ; renforcement de la culture du risque chez toutes les parties prenantes (habitants, institutions et décideurs), mise à jour des outils.
- De sensibiliser et former : création ou amélioration d'espaces de dialogue, pédagogie ; partage d'expériences, d'outils de médiation et d'appropriation ; développement de la culture du risque dans toutes les couches de la société.
- De faire face : mobilisation ; déploiement des forces et moyens ; soutien aux victimes ; réponse immédiate et dans la durée.
- De comprendre : décrypter les crises, leurs impacts, leurs dynamiques ; produire des analyses croisées (sociales, techniques, environnementales, territoriales...) ; identifier les vulnérabilités, la culture (ou son absence) du risque et les capacités d'adaptation ; documenter les manques et besoins.
- D'expérimenter : évaluer l'efficacité de dispositifs existants ; proposer et tester des démarches, des actions, des outils innovants de diagnostic, d'accompagnement, d'adaptation et de résilience individuelles et collectives.

L'AMI couvre **toutes les formes de crises**. Les projets peuvent porter sur l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Analyse et compréhension des crises : diagnostics territoriaux post-crise, études des impacts sociaux, sanitaires, environnementaux, ... ; analyses des vulnérabilités territoriales ; enquêtes participatives auprès des parties prenantes.
- Anticipation et prospective : scénarios face aux crises climatiques ; simulations d'accident industriel ou de pandémie ; exercices participatifs d'anticipation et de coordination ; prise en compte des connaissances des populations, nouveaux mécanismes assurantiels, systèmes d'alerte,
- Médiation, sensibilisation, formation et participation : ateliers citoyens, maquettes, outils pédagogiques, actions auprès des jeunes, familles, élus, professionnels ; démarches participatives sur la résilience du territoire ; compréhension des représentations du risque selon les territoires et les acteurs,

---

<sup>2</sup> Une crise est un déséquilibre qui conduit à un moment de bascule irréversible ; la situation post crise diffère de l'état ante crise.

- Expérimentation et innovation : prototypes d'accompagnement social, éducatif, sanitaire, territorial, ... ; dispositifs de prévention, résilience, atténuation ; tests de jeux sérieux ou simulateurs.
- Capitalisation et diffusion : guides pratiques, référentiels, méthodes, retours d'expérience, production de ressources pédagogiques, juridiques.
- Coûts d'une crise et économies d'anticipation : comment évaluer les coûts globaux (industrie, paupérisation, perte de biodiversité, infrastructures,) ; comment les réduire en anticipant et comment évaluer les gains liés à la préparation et la prévention ; proposer des modèles de solidarité d'action et d'investissement<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Si une collectivité aménage un bassin de rétention qui protège les collectivités en aval, comment répartir les coûts ?



## IV. Annexe B : contacts

### A. Contacts SPV

#### 1.1. Île-de-France

- [Île-de-France Villejuif](#) - DR1

Responsable [gaelle.bouin@cnrs.fr](mailto:gaelle.bouin@cnrs.fr)

- [Paris-Centre](#) - DR2

Responsable [delphine.machy@cnrs.fr](mailto:delphine.machy@cnrs.fr)

- [Île-de-France Gif-sur-Yvette](#) - DR4

Responsable adjointe [juliette.guerin@dr4.cnrs.fr](mailto:juliette.guerin@dr4.cnrs.fr)

Eneli Ois Responsable pole industrie et valorisation [eneli.ois@dr4.cnrs.fr](mailto:eneli.ois@dr4.cnrs.fr)

[spv@dr4.cnrs.fr](mailto:spv@dr4.cnrs.fr)

- [Île-de-France Meudon](#) - DR5

Responsable LE MOULLEC Christelle : [christelle.lemoullec@cnrs.fr](mailto:christelle.lemoullec@cnrs.fr)

Bronislawa DOMASZEWSKA: [bronslawadomaszewska@cnrs.fr](mailto:bronslawadomaszewska@cnrs.fr)

- [Paris-Normandie](#) - DR16



Responsable [emmanuel.alexandre@cnrs.fr](mailto:emmanuel.alexandre@cnrs.fr)

Gaëlle Hernandez [gaelle.hernandez@cnrs.fr](mailto:gaelle.hernandez@cnrs.fr)

### 1.2. Grand-Est

- [Centre Est](#) - DR6

Responsable [marjorie.etique@cnrs.fr](mailto:marjorie.etique@cnrs.fr)

HEDIN Séverine: [severine.hedin@cnrs.fr](mailto:severine.hedin@cnrs.fr)

- [Alsace](#) - DR10

Responsable du pôle partenariats et relations industrielles [ayman.salman@alsace.cnrs.fr](mailto:ayman.salman@alsace.cnrs.fr)

### 1.3. Nord-Ouest

- [Centre Limousin Poitou Charente](#) - DR8

Le SPV Grand Campus, mutualisé avec l'Université d'Orléans, intervient en Centre Val de Loire (Orléans, Tours) [spvgc@dr8.cnrs.fr](mailto:spvgc@dr8.cnrs.fr) ou [dr08.liste.spv.gc.appiv@cnrs.fr](mailto:dr08.liste.spv.gc.appiv@cnrs.fr)

Le SPVR, mutualisé avec l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA, intervient en Nord-Aquitaine (Poitiers, Limoges). [Cedric.LEBAILLY@dr8.cnrs.fr](mailto:Cedric.LEBAILLY@dr8.cnrs.fr)

RSPV adjoint DR08 [romain.lefebvre@cnrs.fr](mailto:romain.lefebvre@cnrs.fr)

- [Bretagne et Pays de la Loire](#) - DR17

Responsable partenariats et valorisation Ewen Poullaouec : [Ewen.POULLAOUEC@dr17.cnrs.fr](mailto:Ewen.POULLAOUEC@dr17.cnrs.fr)

RSPV adjoint [yann.grall@cnrs.fr](mailto:yann.grall@cnrs.fr)



- [Hauts-de-France](#) - DR18

Responsable Pôle Contrat et Innovation [anne-charlotte.bessou@dr18.cnrs.fr](mailto:anne-charlotte.bessou@dr18.cnrs.fr)

#### 1.4. Sud-Est

- [Rhône Auvergne](#) - DR7

Denis Duplat : [denis.duplat@cnrs.fr](mailto:denis.duplat@cnrs.fr)

Christian ROUX : [christian.roux@cnrs.fr](mailto:christian.roux@cnrs.fr)

- [Alpes](#) - DR11

Responsable Olivia LEROY [olivia.leroy@dr11.cnrs.fr](mailto:olivia.leroy@dr11.cnrs.fr)

Responsable adjointe : Nathalie ARGOUD...

Adel : [prenom.nom@cnrs.fr](mailto:prenom.nom@cnrs.fr)

- [Provence et Corse](#) - DR12

[louiza.sanchez@cnrs.fr](mailto:louiza.sanchez@cnrs.fr)

Responsable Adjoint du service Partenariat et valorisation [antoine.rougier@cnrs.fr](mailto:antoine.rougier@cnrs.fr)

- [Côte d'Azur](#) - DR20

Chargée du partenariat et de la valorisation de la recherche COLOMBO Sabrina : [sabrina.colombo@cnrs.fr](mailto:sabrina.colombo@cnrs.fr)

Responsable Valorisation Sandra PITTAVINO [sandra.pittavino@cnrs.fr](mailto:sandra.pittavino@cnrs.fr)



### 1.5. Sud-Ouest

- [Occitanie Est](#) - DR13

VERWAERDE VERGER Patricia <[patricia.verwaerde@dr13.cnrs.fr](mailto:patricia.verwaerde@dr13.cnrs.fr)>

Adresse générique DR13.[Valorisation@cnrs.fr](mailto:Valorisation@cnrs.fr)

- [Occitanie Ouest](#) - DR14

adjointe RSPV DR14 [antoINETte.vallernaUD@cnrs.fr](mailto:antoINETte.vallernaUD@cnrs.fr)

- [Aquitaine](#) - DR15

RSPV adjointe [laURIanne.besse@cnrs.fr](mailto:laURIanne.besse@cnrs.fr)

NOTARI Gaetan : [gaetan.notari@cnrs.fr](mailto:gaetan.notari@cnrs.fr)

AHOUSSOU Fidèle : [fidele.ahoussou@cnrs.fr](mailto:fidele.ahoussou@cnrs.fr)

Adresse générique [spv@dr15.cnrs.fr](mailto:spv@dr15.cnrs.fr)

## B. Contacts instituts

CNRS Biologie

- **Responsable** : DAREAU Jessica : [jessica.dareau@cnrs-dir.fr](mailto:jessica.dareau@cnrs-dir.fr)
- **Chargée de valorisation** : BRAGUE Margot : [margot.brague@cnrs.fr](mailto:margot.brague@cnrs.fr)
- **Délégué scientifique** : TRICHET Lea : [lea.trichet@cnrs.fr](mailto:lea.trichet@cnrs.fr)



#### CNRS Chimie

- **Directeur adjoint scientifique** : BREUILLES Pascal : [Pascal.BREUILLES@cnrs-dir.fr](mailto:Pascal.BREUILLES@cnrs-dir.fr)
- **Responsable valorisation** : GOMEZ Maria-Eugénia : [maria.gomez@cnrs.fr](mailto:maria.gomez@cnrs.fr)

#### CNRS Écologie & Environnement

- **Responsable** TOITOT Clarisse : [clarisse.toitot@cnrs.fr](mailto:clarisse.toitot@cnrs.fr)
- **Délégué scientifique** : FOUILLAND Eric : [eric.fouilland@cnrs.fr](mailto:eric.fouilland@cnrs.fr)
- [ecologie-valorisation@cnrs.fr](mailto:ecologie-valorisation@cnrs.fr)

#### CNRS Ingénierie

- **Contact à privilégier** : [INSIS.partenariat@cnrs.fr](mailto:INSIS.partenariat@cnrs.fr)
- **Responsable innovation et plateformes** : MOGUEN TOURSEL Marine ; [marine.moguen-toursel@cnrs.fr](mailto:marine.moguen-toursel@cnrs.fr)
- **Directeur adjoint scientifique** : MOLINA Franck : [franck.molina@cnrs.fr](mailto:franck.molina@cnrs.fr)

#### CNRS Mathématiques

- **Responsable pôle innovation** : [MARECHAL Cécile](mailto:MARECHAL.Cécile@cnrs.fr)
- **Directeur adjoint scientifique innovation** : [JAMES François](mailto:JAMES.François@cnrs.fr)
- **Déléguée scientifique innovation** : [MATHIS Hélène](mailto:MATHIS.Hélène@cnrs.fr)
- [insmi.innovation@math.cnrs.fr](mailto:insmi.innovation@math.cnrs.fr)

#### CNRS Nucléaire & Particules

- **Responsable** : KAMARA Souleymane : [souleymane.kamara@ijclab.in2p3.fr](mailto:souleymane.kamara@ijclab.in2p3.fr)

#### CNRS Physique :

- **Responsable** : MOREAU Patrick : [patrick.moreau@cnrs.fr](mailto:patrick.moreau@cnrs.fr)



- **Délégué scientifique** : SIRI Olivier : [olivier.siri@cnrs.fr](mailto:olivier.siri@cnrs.fr)

#### CNRS Sciences Humaines & Sociales

- **Responsable** : PONTOIS Maria Teresa : [maria-teresa.pontois@cnrs-dir.fr](mailto:maria-teresa.pontois@cnrs-dir.fr)
- **Chargé de valorisation** : VILLAIN Jean-Christophe : [jean-christophe.villain@cnrs.fr](mailto:jean-christophe.villain@cnrs.fr)

#### CNRS Sciences informatiques

- **Responsable** : MAUCOURT-BACCHI Emilie : [emilie.bacchi@cnrs.fr](mailto:emilie.bacchi@cnrs.fr)
- **Directeur adjoint scientifique** : SCUTURICI Marian : [marian.scuturici@cnrs.fr](mailto:marian.scuturici@cnrs.fr)
- [Ins2i.valorisation@cnrs.fr](mailto:Ins2i.valorisation@cnrs.fr)

#### CNRS Terre & Univers

- **Chargée du Partenariat et de la Valorisation** : CHAVENT Livia ; [livia.chavent@cnrs.fr](mailto:livia.chavent@cnrs.fr)
- **Délégué scientifique** : JOLIVET Marc ; [marc.jolivet@cnrs.fr](mailto:marc.jolivet@cnrs.fr)
- [insu-valorisation@cnrs.fr](mailto:insu-valorisation@cnrs.fr)

---

<sup>i</sup> La différence est ici faite avec une sous-traitance

<sup>ii</sup> Fondations, mécènes, régions, associations, ... peuvent apporter des fonds mais également un accompagnement méthodologique, des compétences, des lieux ou sujets d'expérimentation...

<sup>iii</sup> Voir par ex Des projets à impacts sociaux et sociétaux

<sup>iv</sup> Vous pourrez demander des devis pour les versions ultérieures si vous n'en disposez pas au dépôt du projet initial, pour les salaires reportez-vous à votre délégation régionale

<sup>v</sup> Le chemin d'impact représente la description de la logique d'une intervention, mettant en évidence des relations de causalité entre les ressources existantes mobilisées par l'intervention, les produits de cette intervention, les changements chez les acteurs liés à l'appropriation de ces produits (changements souhaitables) et les impacts auxquels contribuent ces changements. Il explicite une théorie de pourquoi et comment l'intervention va contribuer aux changements et impacts, pour qui et dans quel contexte (théorie du changement). La plausibilité du chemin d'impact d'une intervention fonde sa pertinence et la cohérence des actions proposées par rapport aux hypothèses formulées et à la connaissance du contexte de cette intervention. L'explicitation collective de ces hypothèses, en évitant les « hypothèses miracles », de même que l'explicitation des processus et des causalités de changement visés, renforce la plausibilité du chemin d'impact proposé. Source : ImpresS ex ante : démarche pour coconstruire ex ante les chemins d'impact de la recherche pour le développement. Guide méthodologique ImpresS ex ante deuxième version. <https://doi.org/10.19182/agritrop/00142>

<sup>vi</sup> Voir avec votre Délégation Régionale, SPV

<sup>vii</sup> Dossier en français ou en anglais dont la version finale doit être signée par le DU et le SPV. Merci de numéroté vos versions pour le suivi

<sup>viii</sup> Nous vous demandons d'être ponctuels dans la remise des documents car les membres du CS sont bénévoles et ont besoin de temps pour prendre connaissance des projets. Une semaine avant l'oral constitue le délai minimal pour permettre aux membres du CS d'analyser les projets, ces présentations éclairant le projet différemment par rapport au dossier initial

<sup>ix</sup> Les modifications peuvent être discutées lors des réunions selon l'avancement du projet et l'écosystème du projet. Les modifications ne peuvent être validées que par CI/le DGDI du CNRS.

<sup>x</sup> En cas de Délégation Globale de Gestion (DGG) : Une Délégation Globale de Gestion (DGG) consiste pour le CNRS à transférer à l'un des établissements tutelle d'une unité mixte de recherche (UMR) la responsabilité de la gestion de cette unité. Dans cette UMR, les gestionnaires n'utilisent pas l'outil de gestion Geslab, et la mise en place d'EOTP n'est pas possible. Lorsque le lauréat du budget PISE appartient à une UMR en DGG, il doit le signifier à CNRS Innovation. Le budget sera alors notifié par la DSFIM à la DR en charge de l'UMR, qui se chargera de reverser les fonds à l'unité. Il sera alors demandé à l'UMR de mettre en place un suivi de la consommation des crédits tel qu'il aurait été avec un EOTP, ainsi que d'établir un bilan annuel du budget (crédits engagés, crédits consommés) par enveloppe (fonctionnement, équipement, RH). De la même façon les crédits non engagés seront remontés à la DSFIM pour être réinjectés dans le budget global du programme PISE.

<sup>xi</sup> Vous êtes invités à vous rapprocher de votre SPV pour déterminer le niveau de salaire au regard du profil et de l'expérience du candidat recherché